

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2012

Au cours de sa séance du 06 septembre 2012 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximale de 300.000 €.**

Il s'agit d'une avance de trésorerie qui permet à la commune de payer les travaux d'investissement en cours et d'honorer ses obligations financières habituelles en attendant l'encaissement des subventions et le remboursement de la TVA sur ces mêmes travaux. Le tirage s'effectue au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la somme maximale autorisée. Le remboursement total doit intervenir au bout d'un an.

➤ **décidé de recourir à un contrat d'apprentissage.**

La mise en place de ce contrat d'apprentissage est effectuée au profit d'un jeune agent actuellement embauché dans le cadre d'un contrat aidé (contrat d'accompagnement dans l'emploi). Le diplôme visé est le baccalauréat professionnel agricole – option « aménagements paysagers ». La durée du contrat est de 3 ans.

➤ **désigné le cabinet d'avocats M et R de STRASBOURG pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif.**

Une requête en référé-expertise a été déposée à l'encontre de la commune par des administrés entendant engager la responsabilité de la commune au titre du trouble de voisinage et au titre de la perte vénale de leur immeuble situé à proximité immédiate de la salle polyvalente.

➤ **renouvelé le contrat d'assurance statutaire garantissant la commune des frais laissés à sa charge en cas de maladie, maternité, accident du travail, etc... de ses agents titulaires et non-titulaires.**

➤ **revalorisé de 2 à 2,5 % les redevances d'utilisation de la salle polyvalente et le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants pour l'exercice 2013.**

➤ **revalorisé de 2 à 2,5 % les redevances d'utilisation de l'espace socioculturel et le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants pour l'exercice 2013.**

➤ **pris acte de la suite donnée à trois déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **pris acte du rapport annuel présenté sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2011.**

➤ **pris acte du rapport annuel présenté sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2011.**

➤ **pris acte du rapport annuel présenté sur le prix et la qualité du service public de l'électricité en 2011.**

Le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

INFORMATIONS :

Un appartement type F2 est à louer à compter du 01 octobre 2012 :

- Résidence Le Calembourg, 35, rue de Metz
- Surface 56 m², 1 séjour, 1 chambre, 1 cave, 2 emplacements de parking,
- Loyer 482 € + charges 8,50 € = 490,50 € mensuels.

Un appartement type F3 est à louer à compter du 01 octobre 2012 :

- Résidence Le Calembourg, 35, rue de Metz
- Surface 76 m², 1 séjour, 2 chambres, 1 cave, 2 emplacements de parking,
- Loyer 639 € + charges 11,50 € = 650,50 € mensuels.

REPRISE DES GOUTERS DES AINES

Michèle MOTTI, Simone CHILLA sont ravis de vous retrouver pour les gouters au Centre socioculturel à partir de 14 H 30 pour passer un agréable après-midi en votre compagnie.

Vous trouverez ci-dessous les dates des goûters qui auront lieu les mardis à savoir :

09 octobre
23 octobre
06 novembre
20 novembre
04 décembre
18 décembre
08 janvier
22 janvier
05 février
19 février
05 mars
19 mars

Pour une bonne organisation de nos gouters, nous vous demandons dans la mesure du possible de vous inscrire en mairie au 03.87.32.43.80

REPAS DES AINES : date à retenir 10 Novembre 2012

VENTE DES BRIOCHES DE L'AMITIE : 12 et 13 octobre 2012